



Action culturelle

Décision n° 2024-96

Objet : Acceptation d'un don de M. Renaud FULCONIS d'une sculpture d'un buste de Louis-Guillaume FULCONIS

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier en date du 18 mars 2024 de M. Renaud FULCONIS, proposant à la Ville le don d'une sculpture, réalisée par le donateur lui-même, d'un buste de Louis-Guillaume FULCONIS, sculpteur de la Coupo Santo,

Considérant que cette œuvre viendra enrichir le fonds des œuvres d'art de la Ville et qu'elle sera installée dans le jardin des Félibres, avec l'autorisation du département des Hauts-de-Seine auprès de duquel la Ville la mettra en dépôt,

Considérant que le don dont il s'agit impose seulement à la ville de Sceaux, la prise en charge de la fabrication, du transport et de l'installation du socle, ainsi que le transport et l'installation du buste dans le jardin des Félibres, sous réserve de l'autorisation du département des Hauts-de-Seine,

DECIDE d'accepter le don fait à la ville de Sceaux fait par M. Renaud FULCONIS, domicilié 70 rue d'Alleray 75015 PARIS, d'une sculpture réalisée par le donateur lui-même d'un buste de Louis-Guillaume FULCONIS et de prendre en charge les frais relatifs à son installation dans le jardin des Félibres.

Notification de la présente décision est adressée à :
Monsieur Renaud FULCONIS

Fait à Sceaux, le 2 avril 2024



Philippe LAURENT